

même absolument indispensable. On ne doit pas passer subitement des cardes armées à des cardes rudes. (Le Journal des Tissus).

NOUVELLES DU JOUR

Le Dahomey

Paris, 29 avril. — M. Boissy d'Anglas, député opportuniste de la Drôme, interpellera, à la rentrée, sur la situation au Dahomey.

Bruit de l'arrestation de l'duc de Luynes
Paris, 29 avril. — Dans la journée, le bruit a couru que le duc de Luynes avait été arrêté comme instigateur d'une agitation en faveur du duc d'Orléans.

Au parquet de la Seine cette nouvelle est formellement démentie.

L'Incident Delahaye

Paris, 29 avril. — M. Delahaye, délégué à la conférence de Berlin, expliquera le vendredi 2 mai à la salle des Capucines sur son désaccord avec ses collègues, et sur ses réserves à propos de la préface de M. Jules Simon a accepté de réviser pour le livre jaune dont nous avons annoncé la prochaine publication.

La comtesse de Paris

Paris, 29 avril. — La comtesse de Paris, arrivée ce matin à Paris, partira demain matin pour Clairesville.

Prisonnières relâchées

Nantes, 29 avril. — Une mutinerie a éclaté ce soir à la prison des femmes.

Les prisonnières ont cassé les vitres et menacé les gardiens qui ont dû battre en retraite.

Le procureur et le substitut interrogent les coupables.

La question des traitements ecclésiastiques en Prusse

Berlin, 29 avril. — La chambre des députés de Prusse discute ce moment le projet de loi concernant la suppression du traitement des ecclésiastiques.

M. Windthorst réclame la restitution des sommes recourees et ne se contente pas de réclamer. Il dit que le centre ne peut pas adopter le projet tel qu'il est présenté et que les catholiques formuleraient leurs revendications sur les marches du Trône.

Le projet est renvoyé à une commission de 21 membres.

Les grèves en Allemagne

Berlin, 29 avril. — Le nombre des grévistes est de 15,000.

Des grèves considérables se sont produites à Gœttingen, à Thann et à Mülhausen.

À Thann, les dragons ont été obligés, à plusieurs reprises, de disperser les rassemblements.

Les grèves en Espagne

Madrid, 29 avril. — A Valence, l'excitation des grévistes augmente tous les jours.

Quelques familles riches ont quitté momentanément la ville.

À Barcelone, il est arrivé de la gendarmerie divers points de la province.

Les cochers et les conducteurs de tramways ont décidé qu'ils prendraient part à la manifestation au cours de laquelle on arborerait le drapeau rouge portant l'inscription suivante :
« Manifestation internationale ouvrière. — Journée de huit heures ».

Les pécheries de Terre-Neuve

Paris, 29 avril. — M. Bozrin, sénateur, a informé M. Ribot, ministre des affaires étrangères, qu'il maintenait sa demande d'interpellation sur le *modus vivendi* intervenu entre la France et l'Angleterre relativement aux pécheries de Terre-Neuve.

Cette interpellation sera discutée dans les premiers jours de la rentrée.

M. Sadi Carnot au Salon du Palais de l'Industrie

Paris, 29 avril. — Le président de la République a inauguré aujourd'hui le 29 heures, le Salon du Palais de l'Industrie. Il était accompagné de Mme Carnot et d'un grand nombre de personnalités politiques et de membres du corps diplomatique, notamment l'ambassadeur de l'Espagne et l'ambassadeur d'Allemagne.

MM. Bourgeois, ministre des beaux-arts, le cortège officiel a aussitôt commencé la visite du premier étage du palais.

Les malversations de Kiel

Berlin, 29 avril. — Hier a commencé devant le tribunal de Berlin, le procès en malversation intenté aux fournisseurs de l'arsenal maritime de Kiel.

Le suicide de l'ingénieur Panoczek a conduit à six le nombre des accusés, parmi lesquels se trouvent deux fonctionnaires.

La salle d'audience était comble.

Parmi les témoins figurent de nombreux officiers, et de hauts employés de la marine.

L'accusation incrimine les fournisseurs d'avoir donné des pots-de-vin aux fonctionnaires, lesquels ont accepté également d'escroqueries et de faux en écritures publiques.

Triple tentative de suicide à Paris

Paris, 29 avril. — M. Rouchaud, son fils et sa fille, habitant depuis peu Paris, occupent un appartement au deuxième étage de l'immeuble no 14 du faubourg Poissonnière. Ils jouissent d'une certaine aisance. Hier ils ont tenté de s'empoisonner.

Lorsqu'à midi un ami s'y précipita dans leur logement ils respiraient encore.

Le père, âgé de cinquante-sept ans, la jeune fille, âgée de vingt-cinq ans, agissaient, assistés face à face dans un fauteuil, le fils râlait, et en ce lieu et chemin de nuit, sur un lit. M. Rouchaud avait de plus cherché à s'étrangler avec une cordelette.

On leur prodigua les premiers soins et l'ambulance urbaine les transporta à Lariboisière dans un état pitoyable.

On a des raisons pour ne pas attribuer leur résolution à la misère; hier la jeune fille avait donné rendez-vous à un parente tout juste après-midi; c'est donc cette nuit, que la suite de quel que drame intime, ils auraient pris cette funeste détermination.

Grâce aux soins qu'on leur a prodigués, les trois désemparés semblent hors de danger.

Un accident de chemin de fer

New-York, 29 avril. — Un sleeping-car de la

jigne Chesapeake et Ohio vient d'être précipité en bas d'un remblai.

La voiture était occupée par les principaux artistes d'une troupe d'opéra. La prima donna a été tuée, plusieurs de ses camarades sont dangereusement blessés.

Conseil des ministres

Paris, 29 avril. — Les ministres se sont réunis en conseil, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil s'est occupé uniquement du budget. Les économies réalisées dépasseront vingt millions.

Cercles catholiques ouvriers

L'Assemblée générale de l'œuvre a été ouverte hier par une allocution du comte J. de la Bouillière, bientôt remplacé à la présidence, par M. de la Guillaunière, qui lit cette lettre, du cardinal Rampolla à M. Harmel, que l'assemblée écoute debout :

« J'ai reçu votre honore du 12 courant, et j'ai rendu compte au Saint-Père des désirs que vous m'exprimez. Les nouvelles que vous m'avez données, et de vos propositions pour l'année prochaine.

« Sa Sainteté a appris tout cela avec une grande satisfaction et a accordé le plus profond de son cœur la Bénédiction pontificale. L'œuvre des Cercles catholiques qui se tiendra du 27 avril au 4 mai, et à laquelle j'ai eu toute la faveur de M. de la Bouillière. Pontificat autorisé bien volontiers le très éminent archevêque de Paris à choisir un délégué pour donner, le jour de la fermeture de l'Assemblée, dimanche 4 mai, la Bénédiction Pontificale.

« Ce délégué devra cependant, selon l'intention du Saint-Père, être revêtu du caractère épiscopal. Mais de vous remettez vivement des programmes que vous m'avez transmis et spécialement du numéro de la revue qui contient l'article : *Les réformes sociales*. Cet effet, l'auguste Pontificat autorise bien volontiers le très éminent archevêque de Paris à choisir un délégué pour donner, le jour de la fermeture de l'Assemblée, dimanche 4 mai, la Bénédiction Pontificale.

Dans les séances de la journée, on s'est occupé de l'organisation de la conférence professionnelle, sur un beau rapport de M. H. Savatier, qui a provoqué des échanges d'observations entre MM. Harmel, Le Cour, de Malherbe, abbé Boulet, chanoine de la Ferrière, de Marolles, Villechaize, Servois, etc.

M. Harmel a lu un rapport du défunt et très regretté M. Bayart, sur les vœux adoptés à l'assemblée du centenaire. M. Féron-Vrau a donné des renseignements sur les institutions corporatives de Lille.

DEUXIÈME JOURNÉE. — Présidence de M. le comte A. de Mun.

M. de la Guillaunière appelle l'attention sur l'importance des retraites formées d'hommes.

Puis l'Assemblée s'occupe des étudiants agricoles, l'œuvre en compte environ 80.

La séance de l'après-midi continue sur ce sujet.

La question des passeports Alsace-Lorraine

Strasbourg, 29 avril. — M. de Hohenzollern a entretenu l'Empereur de la question des passeports.

L'Empereur a dit qu'il était disposé à tenir compte des vœux des populations de l'Alsace-Lorraine, mais qu'il ne ferait rien sans consulter le chancelier de Berlin, qui a été général à Metz, et M. Verdy du Vernois, ancien gouverneur militaire de Strasbourg. Ce dernier passe pour très hostile aux mesures d'adoucissement. Le gouverneur de Strasbourg, de son côté, prétend n'avoir jamais fait passer ni de mesure des passeports qui aurait été dictée par la chancellerie impériale.

Si les relations avec la France restent bonnes et que les autorités consultatives ne fût pas trop d'opposition, il y a des chances pour que le traité de la mesure des passeports soit décidé. On ne doit toutefois rien attendre avant la seconde moitié de mai.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur pour l'Alsace-Lorraine ira le 15 mai à Berlin conférer avec le général de Caprivi.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations. — Par décision ministérielle du 27 avril.

M. le général de brigade Lepuis, membre du comité technique du génie, est nommé au commandement de la 10e brigade d'artillerie, au remplacement de M. le général Valarigo, qui est relevé de ses fonctions de membre du comité technique du génie.

Gendarmerie. — M. Julien, sous-lieutenant au génie, est nommé lieutenant et désigné pour être employé au poste de commandant de compagnie. **Artillerie.** — M. Ragnot, lieutenant au 8e escadron de dragons de la 1re région, a été nommé capitaine et désigné pour la 1re région.

M. le Normand de Lournel du Journalisme a été nommé capitaine et désigné pour le 2e escadron de dragons.

M. Rouquette, capitaine adjoint au chef d'escadron commandant les 1er et 2e escadrons de cavaliers légère de la 1re région, est désigné pour occuper l'emploi de capitaine commandant au 1er escadron.

Reserve de l'armée active. — Voici la liste d'appel : 1890 de la réserve de l'armée active, classés en 1881.

Reserve de l'armée de terre. — Une exemption de loi du 15 juillet 1889. — Les réserves de la 1re région, et de l'armée de terre, les réserves de la 1re région, au marché avec cette classe d'après l'indication portée sur leur livret militaire, sont appelés pour se présenter à leur tour à une période d'exercices, savoir :

I. — Du 1er au 30 septembre inclus : Les réservistes des régiments d'infanterie de ligne, de chasseurs à pied, de chasseurs à cheval, de gendarmes, de sapeurs-pompiers, d'artillerie de forges de la gendarmerie.

Sont sous considération comme exercés les réservistes ayant passé au moins 90 jours sous les drapeaux.

II. — Du 1er octobre au 31 septembre inclus : Les réservistes des régiments d'infanterie de ligne, de chasseurs à pied, de sapeurs-pompiers, de gendarmes, de sapeurs-pompiers, d'artillerie de forges de la gendarmerie.

III. — Du 1er octobre au 31 septembre inclus : Les réservistes de la première moitié de la classe de 1891 affectés à la cavalerie (pour mémoire).

IV. — Du 1er octobre au 31 septembre inclus : Les réservistes de la seconde moitié de la classe de 1891 affectés à la cavalerie (pour mémoire).

V. — Du 1er octobre au 31 septembre inclus : Les réservistes de la première moitié de la classe de 1891 affectés à la cavalerie (pour mémoire).

VI. — Du 1er octobre au 31 septembre inclus : Les réservistes de la seconde moitié de la classe de 1891 affectés à la cavalerie (pour mémoire).

À des époques variables : Les réservistes des cou-

pages d'ouvriers d'artillerie; des compagnies d'artificiers; du train des équipages militaires; des sections de secrétaires d'état-major et du recrutement; des sections de commis et ouvriers d'administration; des sections d'infirmiers militaires; auxiliaires du service télégraphique; affectés aux greffes des tribunaux militaires; et aux greffes exerçant la profession de tailleur ou de cordonnier.

Les médecins auxiliaires de réserve de la classe 1881 seront appelés à leur tour, mais les réservistes des corps auxiliaires ne sont affectés.

Les réservistes appartenant aux catégories spéciales ci-dessus (1 et II), doivent rejoindre à l'heure et au point indiqués sur la feuille spéciale annexée à leur livret individuel.

Les hommes qui doivent être convoqués cette année par suite de leur absence de domicile d'appel recevront un ordre d'appel individuel et accompliront une période d'instruction de 28 jours aux époques fixées pour les catégories auxquelles ils appartiennent.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

UN DRAME AU VITRIOL. — Encore un drame; la série continue.

Cette nuit, vers minuit et demi, une ouvrière peigneuse d'un trentaine d'années a jeté, rue de Crouy, un bol de vitriol à la tête d'un ouvrier apprêteur, au moment où celui-ci rentrait chez lui.

L'ouvrier n'a été que légèrement atteint; il a arraché aussitôt le bol des mains de l'ouvrière et lui a déversé le reste du vitriol dans le cou.

L'ouvrière, atrocement brûlée, s'est rendue, malgré ses souffrances, au poste central de police, où elle a raconté ce qui venait de se passer, demandant à être conduite à l'hôpital.

Elle a reçu les soins d'un docteur et a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Cette femme dit qu'elle a voulu se venger de l'abandon de l'ouvrier apprêteur qui, après avoir vécu pendant de longues années avec elle, devait épouser une autre jeune fille, aujourd'hui mercredi.

Elle se nomme Céline Vantighem et l'ouvrier Victor Proye.

Les grèves à Roubaix. — On annonce que, demain jeudi, les ouvriers de plusieurs établissements industriels quitteront les ateliers pour prendre part à la manifestation de la rue.

Aujourd'hui, à neuf heures et demie du matin, les ouvriers du tissage de M. Henri Proust, rue du Nouveau-Monde, au nombre de 250, ont cessé le travail. Ils demandent une augmentation de 30 p. c. sur les salaires, et la réduction de la journée à huit heures.

Dans le tissage de MM. Réguillart et Sorive, au Beau-Chêne, 350 ouvriers se sont réunis ce matin à dix heures du matin, et 50 fleurs ont suivi leur exemple à une heure de l'après-midi. Ils demandent de réduire à dix heures la journée de travail et réclament une augmentation de salaire.

Les ouvriers du tissage de MM. Henri Patry, qui d'Anvers, au nombre de 150, ont également cessé le travail à deux heures de l'après-midi.

Il en est de même dans les établissements de M. Florimond Wétel, rue de la Rondelle, et de M. Delannoy rue St-Amand. Cent ouvriers ont quitté le travail à trois heures, dans chacun de ces deux établissements.

Rue Saint-Amand, 150 ouvriers du tissage de MM. J. Dhare et Gatteau, ont quitté les ateliers et demandent une augmentation de salaire et la réduction de la journée de travail à dix heures.

Les 600 ouvriers du tissage de MM. Heindrick et Noufflard, rue de la Vigne, ont cessé le travail de M. Anatole Cordorin, rue Saint-Antoine, se sont également mis en grève.

La conférence socialiste de mardi. — C'est encore par 300 à 400 personnes qu'a eu lieu la conférence socialiste de mardi, à huit heures et demie du soir, rue Cugnot, dans la salle du théâtre des Menus-Plaisirs, où une conférence socialiste devait être donnée.

Des huit heures, des groupes de cinq ou six ouvriers arrivent devant l'entrée de la salle, où se trouvent déjà plusieurs escouades d'agents de police sous les ordres de M. Gueguin, commissaire du 10e arrondissement.

À huit heures et demie, près de cent cinquante personnes sont présentes dans la salle et il en arrive encore.

A neuf heures, la séance est ouverte devant environ trois cents auditeurs.

Un communiqué par voie de bureau à midi pour le bureau. Comme à la conférence de la veille, le public réclame le citoyen Carotte pour président; mais c'est le seul orateur inscrit, il ne peut accepter. C'est le citoyen Verloyen qui est proclamé. On lui adjoint comme assesseurs, le citoyen Seguin, conseiller préfectoral ouvrier.

Le citoyen Carotte reparaît au discours de la veille à l'assistance à 10 heures.

Il explique ce qu'il entend par la manifestation de la rue qui est représentée comme devant être essentiellement pacifique.

« Ce ne doit pas être, dit-il, pour ceux qui nous verront, mais pour ceux qui nous regarderont. Tant s'en faut. Sachez que le gouvernement est, en principe, absolument opposé aux récriminations des travailleurs. Et ce qui le prouve, c'est qu'il essaie d'effrayer les ouvriers par des mesures de répression sans nombre et injustes. »

Le citoyen Carotte expose ensuite sa manière de voir sur les propositions extraordinaires que le gouvernement prendra la rue, pour empêcher la manifestation dans les rues. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

L'orateur engage ensuite les ouvriers à prévenir leurs patrons que le 1er mai, étant la fête internationale des travailleurs, ils ne doivent pas compléter la manifestation de la rue. Il annonce qu'il a de source certaine que les maîtres les plus énergiques ont été décidés. « On n'ouïs pas à des pas provocateurs, s'écrie-t-il. Si l'on nous a dit de vous disperser, disperdez-vous sans murmure, et que, surtout, il n'y ait chez nous aucune arrestation. »

jours cette pensée que la manifestation doit être calme, c'est tout son désir.

Vient alors une violente diatribe contre le gouvernement et le service de la police : « La loi-dit-on n'est que la loi des riches, dit le citoyen Carotte. Carotte, fera tout son possible pour faire échouer la manifestation de la rue. Aucun groupe ne sera admis à circuler dans les rues. »

« Et je vous le demande, citoyens, a-t-il répondu, si ce n'est pas la loi de la rue qui nous paiera nos salaires? »

« Ah! que n'avons-nous le bonheur de voir en France, comme cela se pratique sous la monarchie belge, la force publique défendre les manifestations au lieu de les empêcher. Ce jour-là, nous pourrions marcher de l'avant, sans craindre ni la police, ni le gouvernement. »

« Je proposerai que la force armée, puisqu'elle n'est que pour la police, et les autres qui ne sont que des troupes à l'usage de la rue, soient retrayés et laissés au milieu de la rue libre pour les manifestants. Si on agissait de la sorte il n'y aurait aucune bagarre et tout se passerait dans la plus grande harmonie. »

L'orateur entre ensuite dans quelques considérations particulières sur l'organisation de la manifestation qu'il représente comme ayant reçu le jour, dès 1897, dans les premières réunions ouvrières, mais qui a été publiquement sanctionnée au congrès de 1899.

Le citoyen Carotte termine par un appel à tous les ouvriers.

Des applaudissements couvrent les paroles du citoyen Carotte.

Après lui, le citoyen Verloyen demande à l'assemblée s'il se trouve quelqu'un qui désire parler.

Le citoyen Verloyen prononce à son tour un petit discours.

La séance, qui a été des plus calmes, est levée à neuf heures et demie.

Le meurtre de Roubaix. — Auguste Lavaine a toujours été d'un caractère très calme et est connu de tous par sa conduite et son caractère